

Luxembourg, le 17 septembre 2022

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire **urgente** suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

*« Un ressortissant d'un pays tiers doit, en vue de l'octroi d'un titre de séjour, se soumettre à un contrôle médical composé d'un examen médical et d'un dépistage de la tuberculose auprès de la Ligue médico-sociale (ci-après: "LMS"). Ces conditions s'appliquent également aux enfants souhaitant rejoindre le système scolaire national.*

*En raison de l'afflux de réfugiés en début de la guerre en Ukraine, le délai d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous auprès de la LMS s'est allongé considérablement. Dans sa réponse à la question parlementaire 6313 en juin 2022, Monsieur le Ministre avait confirmé que les effectifs auraient été adaptés et que les examens pourraient dès lors être réalisés plus rapidement.*

*Or, il me revient que la prise de rendez-vous s'avère toujours lente et que la liste d'attente s'allonge encore davantage. En effet, beaucoup de ressortissants de pays tiers, adultes et mineurs, seraient en attente d'un examen à la tuberculine afin d'obtenir leur titre de séjour, d'entamer une recherche de travail ou de fréquenter l'école.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :*

- Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils confirmer les faits relatés ci-dessus ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Quelles en sont les conséquences pour les demandeurs d'emploi et les élèves venant des pays tiers ?*
- *Les ministres peuvent-ils confirmer que les personnes mineures ne peuvent pas fréquenter l'école si aucun test à la tuberculine n'a été réalisé ? Considérant l'obligation scolaire au Luxembourg, les Ministres jugent-ils cette situation admissible ?*
- *Combien de personnes mineures et majeures sont actuellement en attente d'un examen auprès de la LMS ?*
- *Quels sont les délais d'attente actuels à partir de la demande initiale jusqu'à la réalisation de l'examen auprès de la LMS ?*
- *Quels sont les délais actuels pour la délivrance de leurs résultats ?*
- *Dans quels délais, les conclusions finales sont-elles transmises à la Direction de la Santé ?*
- *Madame et Monsieur les Ministres jugent-ils opportun de limiter l'obligation du dépistage aux ressortissants de pays à risque afin de réduire les délais d'attente ? Par quels autres moyens envisagent-ils accélérer le dépistage et ainsi la délivrance d'un titre de séjour ?*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Carole HARTMANN  
Députée